

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 1^{er} avril 2021

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

L'An deux mille vingt et un, le premier avril à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement à l'Espace René Roussière pour assurer des conditions de sécurité satisfaisantes pour le public et les membres du conseil municipal en période de crise sanitaire.

N°2021/DELIB/018

Objet :
*Compte
Administratif 2020
Budget Principal*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

*Sous la présidence de **Liliane DIAZ, Maire Adjoint,***

Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET Conseillers Municipaux.

Procurations : Christiane VEZIAN donnant procuration à Renée SOVERA, Raymond KARASZI donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Laurence TURCHINI donnant procuration à Liliane DIAZ, Jean-Paul LENER donnant procuration à Antonio MUGA et Christophe LACROIX donnant procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Pascal GILL.

Considérant la désignation de Madame Chantal BERGEL, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :



BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	5 559 065,15	5 231 545,61	+327 519,54		+327 519,54
	Section d'investissement	948 572,02	1 267 763,03	-319 191,01	483 843,04	+164 652,03

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2020, un résultat de clôture excédentaire de 327 519,54 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2020, un résultat de clôture excédentaire de 164 652,03 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2020, établi par le Trésorier Principal, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2020, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2020, est conforme au Compte de Gestion 2020,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 29 mars 2021,

DECIDE à la majorité – 21 voix POUR – 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET) :

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section de Fonctionnement :** excédent de : 327 519,54 €,
 - **Section d'Investissement :** excédent de : 164 652,03 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Liliane DIAZ,
Maire Adjointe



Publié le : 08 AVR. 2021

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 07 AVR. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

